

Rencontre

La simplification de certaines démarches pour les Marocains du monde au cœur des débats

Les Marocains du monde (MDM) jouent un rôle important, que ce soit au niveau national ou international. Cependant, immigrer n'est pas toujours aisé. C'est pourquoi le gouvernement s'efforce depuis plusieurs années de tout mettre en œuvre pour faciliter leurs démarches. Cependant, certains estiment que du travail reste à faire, notamment en termes de couverture médicale, de dédouanement ou de création d'entreprises.

L'Association des ambassadeurs du Grand Casablanca en Europe, en partenariat avec la wilaya de la région de Casablanca-Settat, organisait lundi dernier une rencontre sur le thème «Marocains du monde : un levier pour le développement culturel, économique et social». Une façon pour les participants de rappeler ce qui a été fait et ce qui pourrait être amélioré afin de faciliter certaines démarches à la diaspo-

ra marocaine. Ainsi, le directeur adjoint de la Direction régionale des douanes et des impôts indirects à Casablanca, Mustapha Rachidi, a fait savoir que la direction déploie tous les moyens nécessaires pour faciliter l'opération de transit des Marocains du monde et s'engage à poursuivre les efforts visant à simplifier les procédures de dédouanement, ajoutant que l'administration des douanes est un acteur principal en matière d'investissements et de développement dans le Royaume.

Pour sa part, Mehdi Aït Berri, responsable au sein du Conseil régional d'investissement (CRI), a rappelé les efforts du conseil en matière de simplification des procédures et d'accompagnement des MDM souhaitant monter des entreprises au Maroc, citant dans ce sens le Fond Hassan II qui englobe plusieurs secteurs, notamment l'industrie automobile, aéronautique et informatique. De son côté, le représentant du Conseil de la commu-



La rencontre de lundi dernier a été organisée par l'Association des ambassadeurs du Grand Casablanca.

Ph. MAP

Les MDM rassemblent 4,5 millions de personnes

La communauté marocaine à l'étranger atteint le nombre de 4,5 millions de personnes. Selon les estimations, 80% des MDM se répartissent entre la France, l'Espagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne. En effet, historiquement, la France a toujours été la première terre d'accueil des Marocains. Selon le rapport du ministère des MDM sur l'année 2012, 1.146.652 Marocains y ont élu domicile. Viennent ensuite l'Espagne, qui en compte 671.669, puis l'Italie (486.558), la Belgique (297.919), les Pays-Bas (264.909), l'Allemagne (125.954) et, un peu plus bas dans le classement, l'Angleterre (26.191). Bien que les Marocains se concentrent essentiel-

lement en Europe, on en retrouve aussi quelques-uns outre-Atlantique, comme aux États-Unis, où ils sont 33.047. Le Canada a lui aussi la cote et compte pour sa part 53.707 Marocains. Mais pour certains, il n'est pas nécessaire de traverser la mer quand on peut se rendre chez le voisin. Ainsi, l'Algérie et la Tunisie totalisent respectivement 45.451 et 30.635 MDM. Si ces destinations ne choquent personne, il en est d'autres qui peuvent surprendre. En effet, aujourd'hui les Marocains cherchent l'eldorado ailleurs et s'orientent vers des destinations peu fréquentées auparavant, comme les pays d'Asie et d'Océanie, mais aussi l'Afrique du Sud.

nauté marocaine à l'étranger, Abdellatif Maaroufi, a souligné l'importance du dossier de la couverture médicale qui revêt une importance capitale pour les MDM, relevant que les 14 conventions conclues par le Maroc avec certains pays européens restent insuffisantes eu égard au nombre important des pays dans lesquels les Marocains du monde sont établis et qui avoisine la centaine.

À noter que les MDM jouent un rôle important, que ce soit au niveau national ou international. En effet, ils sont les dignes représentants du Maroc dans leur pays d'accueil, ils sont ceux qui transmettent l'expertise et les bonnes pratiques de leur pays de résidence à leur pays d'origine. De même, les MDM sont susceptibles de développer la recherche et le développement et de jouer un rôle clé dans l'économie de leur pays.

En effet, le dernier rapport du Fonds international de développement agricole de l'ONU au titre de l'année 2014 classe le Maroc en troisième position en termes de transferts d'argent de ses ressortissants à l'étranger. Sans grande surprise, les MDM de France ont occupé la première place en transférant en 2014 environ 2 milliards de dollars vers le Maroc, sui-

vis des MDM d'Espagne (1,7 milliard) et ceux d'Italie (959 millions). Dans ce sens le gouvernement s'intéresse de près à leur cas, et ce depuis le début des années 1990. Aujourd'hui, sept principaux organismes s'occupent des MDM, à savoir le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, l'Observatoire de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (Anapec), le ministère des Affaires étrangères et de la coopération et l'Administration des douanes et impôts indirects.

Par ailleurs, différentes actions sont organisées chaque année en leur faveur, comme l'Opération Merhaba, qui facilite le transit des MDM de leur pays d'accueil à leur pays d'origine. Un salon leur est également dédié depuis 2014, le «J Expo». À cela s'ajoute la mise à niveau des différents portails électroniques pour élargir le champ des services administratifs proposés en ligne aux MDM (watiqa.ma / service-public.ma / e.gov.ma...). ■

Priscilla Maingre

Les MDM sont susceptibles de développer la recherche et le développement et de jouer un rôle clé dans l'économie de leur pays.